

**Renseignements importants à l'intention des
fournisseurs du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Nouveaux services de télémédecine et de télémessure – Nouvelle-Écosse**

Décembre 2014

Citoyenneté et Immigration Canada souhaite informer les fournisseurs que les services de télémédecine et de télémessure suivants seront ajoutés à la couverture de soins de santé du PFSI, à la couverture élargie de soins de santé, à la couverture santé publique et sécurité publique et à la couverture pour les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* à compter du 1^{er} octobre 2014, de même qu'à la couverture de base du PFSI, à la couverture de base santé publique et sécurité publique et à la couverture pour les personnes détenues en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* à compter du 5 novembre 2014.

Remarque : Les critères d'admissibilité s'appliquent toujours. Pour en savoir davantage, consultez les tableaux des avantages du PFSI.

Services de télémédecine

Code d'avantages	Description
CONS 03.08	Consultation exhaustive (prolongée) RF=REFD, (ME=TELE) RF=REFD, US=PREM, (ME=TELE) RF=REFD, US=PR50, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, US=PREM, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, US=PR50, (ME=TELE)
CONS 03.07	Consultation limitée RF=REFD, (ME=TELE) RF=REFD, US=PREM, (ME=TELE) RF=REFD, US=PR50, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, US=PRE, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, US=PR50, (ME=TELE)
Anesthésie – 2	
CONS 03.07	Reconsultation (prolongée) RF=REFD, RP=REPT, (ME=TELE) RF=REFD, RP=REPT, US=PREM, (ME=TELE). RF=REFD, RP=REPT, US=PR50, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, RP=REPT, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, RP=REPT, US=PREM, (ME=TELE) RF=REFD, RO=DETE, RP=REPT, US=PR50, (ME=TELE)

Services de télémésure

Code d'avantages	Description
VADT 03.16D	Télémésure par vidéo-électroencéphalographie – Maximum d'une fois par jour pour chaque patient
VADT 03.16F	Télémésure par vidéo-électroencéphalographie – Invasive, jour 1 SP=NEUR or SP=NUSG, LO=HOSP, FN=INPT
VADT 03.16G	Télémésure par vidéo-électroencéphalographie – Invasive, jours suivants (maximum de quatre jours) SP=NEUR, SP=NUSG, LO=HOSP, FN=INPT
VADT 03.16H	Télémésure par vidéo-électroencéphalographie – Non invasive, jour 1 SP=NEUR, SP=NUSG, LO=HOSP, FN=INPT
VADT 03.16I	Télémésure par vidéo-électroencéphalographie – Non invasive, jours suivants (maximum de cinq jours par semaine pendant au plus deux semaines) SP=NEUR, SP=NUSG, LO=HOSP, FN=INPT

Remarque : Toutes les demandes de règlement doivent être reçues par Croix Bleue Medavie dans les six mois suivant la date de prestation du service afin d'assurer leur admissibilité au paiement.

Si vous avez des questions ou des préoccupations ou avez besoin de plus amples renseignements au sujet du PFSI ou de Croix Bleue Medavie, veuillez communiquer avec le Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou nous joindre par courriel à CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca> pour consulter les guides, les bulletins et d'autres renseignements importants au sujet du PFSI.